

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 26 septembre au dimanche 2 octobre 2022



POLICE
RIVIERA

243 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

126 interventions



PROTECTION
CIVILE RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

40 jours de service
Cours de cadres



SDIS
RIVIERA

22 interventions

Interventions diverses

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services



Blonay-St-Légier



02.10.2022 - 0155 : accident de la circulation avec ivresse et dégâts matériels

Un automobiliste sous l'emprise de l'alcool circule sur la route de Châtel-St-Denis. Dans une courbe, il se déporte sur la voie opposée et percute une voiture circulant normalement en sens inverse. L'accident ne fait pas de blessé. L'intéressé est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé à l'autorité compétente. Un rapport d'accident est dressé.



La Tour-de-Peilz



29.09.2022 – 1940 : pollution sonore – diverses infractions routières

En cours de patrouille motorisée sur la Grand-Rue, les policiers remarquent un automobiliste à la conduite sportive qui accélère fortement à plusieurs reprises, provoquant des nuisances sonores. Alors qu'ils suivent le conducteur qui s'engage sur l'avenue des Baumes, celui-ci franchit une zone d'interdiction générale de circuler et s'engage ensuite sur l'avenue de la Perrausaz sans respecter le signal « STOP ». L'intéressé est intercepté sur le parking public jouxtant la déchetterie de La Faraz. Il est dénoncé pour infractions à la Loi sur la circulation routière.



Vevey



29.09.2022 - 2355 : accident de la circulation avec ivresse

Un automobiliste, en état d'ivresse et inattentif, circule sur la rue des Chenevières. Peu avant les feux de signalisation régulant l'intersection, il ne remarque pas une file de trois voitures arrêtées au feu rouge et percute l'arrière du dernier véhicule, ce qui provoque une collision en chaîne. L'un des conducteurs, ne faisant pas usage de sa ceinture de sécurité, percute le pare-brise avec son front et se blesse légèrement. Il est dès lors ausculté par un équipage ambulancier. L'automobiliste fautif est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Un rapport d'accident est dressé.

Autres



Le jeudi 29 et le vendredi 30 septembre, les cadres de la compagnie 3 ont participé au rapport d'instruction en vue du cours de répétition de la compagnie qui se déroulera du 3 au 7 octobre.

Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Vitesse la plus élevée	Véhicules contrôlés	Véhicules dénoncés	% des usagers en infraction
27.09.22	St-Légier, Rte du Tirage	30 km/h	50 km/h	*	33	*
29.09.22	Clarens, Av. Châtelard	50 km/h	80 km/h	*	32	*

* contrôle effectué avec un appareil radar laser qui ne permet pas de comptabiliser le nombre de véhicules contrôlés

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens montant)	50 km/h	25'969	3	35	0.146 %
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	29'615 20'522	28 20	37 23	0.219 % 0.210 %